

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 11 décembre 2023

ID : 014-211401815-20231120-DELIB20231108-DE



Exécutoire le 11 décembre 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 22	<b>Séance du 20 novembre 2023</b>
Date de la convocation : 14 novembre 2023	
<b>Delib20231108</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
M. Mustapha MZARI-ROSSI à Mme Claude FRÉMIN  
M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET  
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA  
Mme Aude LE CAM à Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Absents excusés :

M. Philippe BERARDI  
M. Francis MÉNARD  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Mme Rachel LOPEZ, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 11 décembre 2023



ID : 014-211401815-20231120-DELIB20231108-DE

Exécutoire le 11 décembre 2023

**Delib20231108**

**OBJET : Passeport découverte – Attribution de subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre du Projet Educatif Local, il avait été décidé d'aider les associations cormelloises dans leur communication.

C'est de cette réflexion qu'est né le *Passeport découverte* qui vise à regrouper, de façon très pratique, l'ensemble de l'offre associative cormelloise d'une part, et à organiser les séances découvertes sur une même période d'autre part.

Un concours avait été ouvert par voie d'arrêté municipal pour offrir à cinq adultes et à cinq enfants leur cotisation annuelle sous certaines conditions.

Le tirage au sort a eu lieu lors de la soirée des bénévoles du 12 octobre 2023. La Commune versera aux associations, par le biais d'une subvention exceptionnelle, le montant des cotisations des personnes tirées au sort. Les associations rembourseront les personnes concernées.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de :
  - o 301 euros à la Gymnastique Volontaire
  - o 249 euros à l'ASC Tennis de Table
  - o 145 euros à Cormelles Judo
  - o 180 euros à Royal Tennis Cormelles
  - o 70 euros à l'association Handball Cormelles le Royal
  - o 40 euros à Corm'ella Danse.
  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 11 décembre 2023



ID : 014-211401815-20231120-DELIB20231108-DE

Exécutoire le 11 décembre 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, 24 novembre 2023

Le Maire



Jean-Marie GUILLEMIN